



ARR\_0568\_2025

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTE DE SAINT PAUL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**VU** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** l'article 610-5 du code Pénal,

**VU** la demande écrite de l'entreprise BOUYGUES représentée par Monsieur Antoine MARIE en date du 13 Octobre 2025,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de renouvellement branchemet assainissement, Route de Saint Paul à Pont Audemer.

### ARRÊTE

**Article 1** : La circulation sera interdite, sauf services de secours, au droit de la zone de travaux, sis Route de Saint Paul à Pont-Audemer, à compter du lundi 20 Octobre 2025 jusqu'au jeudi 30 Octobre 2025 inclus, afin que l'entreprise BOUYGUES puisse réaliser les travaux cités ci-dessus.

**Article 2** : La signalisation réglementaire par feux tricolores et les déviations seront mises en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes.

L'entreprise BOUYGUES s'engage à informer l'ensemble des riverains de la zone de son intervention afin d'anticiper les problématiques de circulation.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR, Monsieur MARIE Antoine et l'entreprise BOUYGUES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 20 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

